



©Billgraben

### Dates et lieux

Formation de 3 journées consécutives

#### Cenon [33]\*

28 novembre 2018  
29 novembre 2018  
30 novembre 2018

ou

#### Cenon [33]\*

19 décembre 2018  
20 décembre 2018  
21 décembre 2018

(la date définitive sera choisie en fonction du plus grand nombre d'inscrits)

#### Cenon [33]\*

06 février 2019  
07 février 2019  
08 février 2019

\*Sous réserve de modification en fonction des origines géographiques des inscrits. Nous nous réservons la possibilité de reporter les formations en cas d'un faible nombre d'inscrits.

### Public

Professionnels du secteur sanitaire et médico-social (médecins, cadres de santé, infirmiers, éducateurs, personnels administratifs...) et professionnels de l'art et de la culture (artistes, médiateurs, chargés de relations avec les publics...) qui souhaitent ou sont déjà engagés dans une dynamique de projet artistique et culturel en établissement de santé.

### Objectifs pédagogiques

#### Au terme de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Développer un projet Culture et Santé/Médico-social en ayant connaissance de l'état du droit et dans le respect des règles juridiques
- Distinguer les différentes catégories de droits relatifs au champ des arts et de la culture (droits d'auteur, droit à l'image...)
- Construire une relation contractuelle adéquate entre différents partenaires de la santé et de la culture
- Mobiliser des outils méthodologiques pour rédiger un contrat

### Méthode

Chaque séance sera composée d'une alternance d'apports théoriques, d'ateliers de mise en situation et d'analyse de projets passés.

### Intervenants

**Maitre Olivier Ramoul** (cabinet d'avocat ORA-PAJDA)  
**Alexandra Martin** (Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine)

### Tarifs

**Tarif sociétaires** : 250€/j/stagiaire soit un coût global de 750€  
**Tarif non sociétaires** : 285€/j/stagiaire soit un coût global de 855€

**Afdas.**

Cette formation bénéficie d'un partenariat entre l'AFDAS et la Région Nouvelle-Aquitaine, permettant une meilleure prise en charge du coût de la formation pour les entreprises et professionnels des arts et de la culture. Nous contacter pour plus d'informations.